



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX  
Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu BERTHAUD

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de procurations : 5  
Nombre de votants : 35  
Date de la convocation : 10 décembre 2024  
Date de publication : 23 décembre 2024

### **Conseillers présents**

GAGNOUX Jean-Baptiste,	Alexandre, ROCHE Paul,	Catherine, ANTOINE Patricia,
MANGIN Isabelle, BERTHAUD	PECHINOT Jacques, FICHERE	MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-
Mathieu, MARCHAND Sylvette,	Jean-Pascal, REBILLARD Jean-	REPUBLIQUE Claire, CUSSEY
CHAMPANHET Stéphane,	Michel, CRETIN-MAITENAZ	Laëtitia, JARROT-MERMET
NONNOTTE-BOUTON Catherine,	Blandine, CERNELA Patrice,	Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET
GERMOND Daniel, DRAY	LEFEVRE Jean-Philippe,	Timothee, BOUTELOUP
Frédérique, JABOVISTE Philippe,	DELAINE Isabelle, JEANNET	Guillaume, EMONIN Laurent
MIRAT Maryline, DOUZENEL	Nathalie, DEMORTIER-BLANC	

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

GIROD Isabelle donne procuration à BERTHAUD Mathieu, CUINET Jean-Pierre donne procuration à JABOVISTE Philippe, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle, HERRMANN Nadine donne procuration à BOUTELOUP Guillaume

### **Conseillers absents non représentés**

### **Objet : Participation de la Ville de Dole au projet de partage de jardins « L'Ami du Potager »**

Rapporteur : Madame Maryline MIRAT

Dans le but d'encourager l'entraide, le partage et le lien social entre les habitants, tout en contribuant à la valorisation de parcelles de terrain inusitées et ainsi d'améliorer l'environnement en ville et le cadre de vie, la Ville de Dole a mis en place en 2021 le projet « L'Ami du Potager ».

L'objectif est de mettre en relation un habitant qui aimerait pratiquer le jardinage mais qui n'a pas l'espace adéquat, avec une autre personne qui possède un espace de jardin potager inexploité. Ce propriétaire peut ainsi mettre son jardin potager à disposition d'un habitant en quête d'un espace à cultiver. Suite à un appel à manifestation d'intérêts réalisé en mars 2021, la Ville de Dole a confié l'animation de ce projet à la Régie de Quartier des Mesnils Pasteur de Dole.

La structure associative a donc pour rôle :

- De communiquer avec la Ville sur le projet,
- D'enregistrer les demandes des administrés,

- De mettre en relation prêteurs de jardins et emprunteurs potentiels en fonction des affinités, moyens de déplacements et demandes de chacun,
- De superviser et d'encadrer la formation du binôme grâce à une convention tripartite de mise à disposition de l'espace de jardin,
- D'accompagner les nouveaux jardiniers à la création de l'espace potager, et de les former à des pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité comme la permaculture.

Le projet suscite de l'intérêt depuis sa création et la Régie de Quartier des Mesnils Pasteur a reçu beaucoup de demandes. Il y a actuellement une liste d'attente de prêteurs de potager.

La Ville de Dole souhaite donc poursuivre l'action pour l'année 2025 et la diversifier en proposant également une mise en relation pour l'entretien des vergers et arbres fruitiers : conseils sur l'entretien des arbres, aide à la récolte des fruits et à l'entretien, partage de la récolte annuelle, etc.).

La Régie de Quartier propose ainsi de poursuivre la mise à disposition de ses moyens humains pour la création et suivi des binômes, ainsi qu'un accompagnement personnalisé des jardiniers et une approche pédagogique intéressante sur le jardinage raisonné et la permaculture.

Une convention annuelle de partenariat qui lie la Ville de Dole et la Régie de Quartier des Mesnils Pasteur pour l'animation de ce projet est donc signée chaque année et celle-ci court actuellement jusqu'au 31 décembre 2024. Cette convention doit être renouvelée pour poursuivre ce projet en 2025.

Pour l'animation du projet auprès des binômes existants, et pour la formation et l'accompagnement personnalisé de nouveaux binômes, le coût total du projet est estimé à 6 000 € pour l'année 2025, avec une participation de la Ville de Dole à hauteur de 6 000 € maximum.

La subvention au titre de l'année 2025 sera versée en deux fois : 50% à la signature de la convention, et le solde après transmission du bilan annuel de l'action, conditionné au nombre de binômes formés et accompagnés comme cela est énoncé dans la convention.

Vu l'avis favorable de la Commission Transition Écologique du 11 décembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le versement d'une participation de la Ville de Dole au projet de partage de jardins animé par l'association Régie de Quartier des Mesnils Pasteur à hauteur de 6 000 € maximum,
- **D'APPROUVER** le projet de convention de partenariat ci-annexé, entre la Ville de Dole et l'association « Régie de Quartier des Mesnils Pasteur »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

SCRUTIN            POUR : 35  
                          CONTRE : 0  
                          DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Services Techniques/Environnement
- Association Régie de Quartier des Mesnils Pasteur

Fait à Dole, le 16 décembre 2024.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

